

Réforme de la formation aux métiers de l'enseignement

Création du dispositif des Assistants d'Education (AED), changement de la place des concours...

La loi "pour une école de la confiance" a été définitivement adoptée début juillet 2019 par le Parlement. La réforme de la formation aux métiers de l'enseignement est mise en place progressivement depuis la rentrée 2019.

1 > LES ESPE DEVIENNENT LES INSPÉ

En septembre 2019, les ESPE ont changé de nom pour devenir les **INSPÉ (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation)**. Les directeurs des INSPÉ sont désormais nommés par le Ministère, après avis du Recteur et du Président de l'université de rattachement.

2 > CRÉATION DES ASSISTANTS D'ÉDUCATION (AED)

Pour les étudiants de L2, le Ministère de l'Éducation Nationale met en place le dispositif des **Assistants d'Éducation (AED)**. **1500 contrats de 3 ans, de la L2 au M1**, seront signés par les établissements de l'Éducation Nationale. Dans l'académie d'Amiens, cela concerne **les écoles primaires (1er degré) et les collèges (2nd degré)** dans les disciplines : **Allemand, Lettres modernes, Mathématiques**.

En L2 : Observation en classe, participation à l'encadrement de «devoirs faits» (au collège) ou aide aux leçons (en primaire)

En L3 : Co-interventions plus systématiques

En M1 : Gestion de classe en responsabilité avec appui d'un professeur-tuteur

Temps de travail : 8 heures par semaine dans le primaire, 6 heures par semaine en collège

Rémunération : 693 € nets en L2, 963 € en L3, 980 € en M1, cumulables avec la bourse du CROUS

Pour candidater : envoyez un mail à preprofessionnalisation@ac-amiens.fr (Rectorat d'Amiens) en indiquant quelle formation vous suivez cette année et envisagez de suivre l'année prochaine, ainsi que le lieu et le niveau de formation où vous souhaiteriez être affecté (premier ou second degré).

3 > ÉVOLUTION DE LA PLACE DES CONCOURS

A la rentrée 2021-2022, les concours seront décalés à la fin du M2 MEEF. Les lauréats des concours seront fonctionnaires stagiaires l'année suivante, donc en dehors de la formation au Master MEEF.

Pré-professionnalisation : une découverte du métier **concrète et rémunérée**

> L2 = 60 ECTS acquis > L3 = 120 ECTS acquis

À LA RENTRÉE 2019

- **1 500 étudiants en L2** concernés
- Pour le premier degré, dans les académies d'**Amiens, Créteil et Versailles**
- Pour le second degré, dans les disciplines suivantes : mathématiques, lettres, allemand, etc.

AUX RENTRÉES 2020 ET 2021

OBJECTIFS :
1 500 étudiants en L3 puis en M1
3 000 nouveaux étudiants en L2

À LA RENTRÉE 2022

- **Poursuite** du dispositif
- **Promotion des fonctionnaires** stagiaires issus du nouveau concours



Une attractivité renforcée

NIVEAU D'ÉTUDES

RÉMUNÉRATION NETTE MENSUELLE

L2	>	693 euros
L3	>	963 euros
M1	>	980 euros

RÉMUNÉRATION CUMULABLE AVEC LA BOURSE

MONTANT 2018-2019 DE LA BOURSE SELON L'ÉCHELON

Échelon	Montant en mensualités (sur 10 mois)
0 bis	100 €
1	166 €
2	251 €
3	321 €
4	392 €
5	450 €
6	477 €
7	555 €

Les modalités de la formation pratique

8
h / semaine
dans le primaire
ou en collège

Dans le même établissement **pendant 3 ans** avec un système de tutorat



En L2

Observation et participation à des dispositifs tels que **Devoirs faits** ou **encadrement pédagogique** aux côtés d'un professeur*, **co-intervention** ponctuelle

En L3

Co-intervention avec un professeur* et **Devoirs faits**

En M1

Prise en charge d'une classe de manière autonome avec l'appui d'un professeur*

* Référent / tuteur

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

Communiqué de presse du Ministère de l'Education Nationale

Carte des académies proposant le dispositif des AED à la rentrée 2019

Suivre la mise en place du dispositif des AED dans l'académie d'Amiens

Candidater au dispositif des Assistant d'Education (AED) : preprofessionnalisation@ac-amiens.fr (Rectorat d'Amiens)

